



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 71169

Texte de la question

M. Patrick Delnatte * attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les difficultés auxquelles se heurtent à nouveau de nombreuses familles désireuses d'adopter un enfant au Vietnam. Alors que, depuis janvier 2001, de nombreux dossiers de demande d'adoption par des familles françaises ont été individuellement déposés auprès de la Mission pour l'adoption internationale (MAI), très peu d'entre eux ont pu être finalisés, en dépit de la convention conclue entre la France et la République socialiste du Vietnam, relative à la coopération en matière d'adoption d'enfants. Il apparaît en effet que des obstacles multiples ne permettent pas actuellement de traiter dans des délais brefs la masse importante des demandes d'adoption déposées individuellement. Hormis un cas, les organismes autorisés pour l'adoption n'ont jusqu'à présent obtenu aucune licence du Gouvernement, ni aucune délégation de service public de la MAI autorisant le traitement direct des dossiers. Pourtant, sans aucun mandat du Gouvernement, certains ont déjà négocié avec les institutions, au risque d'introduire une disparité, voire une injustice, dans le traitement chronologique des dossiers déposés légalement à la MAI. D'autre part, il serait question de réorienter les dossiers déjà déposés en individuel vers d'autres pays, voire de déconseiller la poursuite de la demande d'adoption. Une telle volonté ignore complètement le lourd et long cheminement qui conduit au projet d'adoption dans un pays donné, au Vietnam en particulier. Cette situation et le retard pris dans l'application de la réglementation existante introduisent un préjudice moral considérable pour les enfants adoptables en attente d'une famille. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend mettre en oeuvre pour répondre aux attentes légitimes des familles et permettre une reprise rapide des procédures.

Texte de la réponse

La reprise des adoptions au Vietnam s'effectue lentement. Cette situation tient à plusieurs facteurs, dont un afflux massif des demandes après une suspension de deux années auquel les autorités vietnamiennes n'ont pu faire face malgré leur bonne volonté. En outre, les procédures nouvelles (renforcement de la réglementation, durcissement des contrôles...) sont plus contraignantes et plus longues qu'auparavant. Il est également constaté une contraction globale de l'adoption internationale au Vietnam qui se situe aujourd'hui autour d'un millier d'adoptions par an, tous pays confondus. Pour apporter une réponse aux familles qui sont dans l'attente d'adoption d'un enfant vietnamien et assurer un meilleur fonctionnement de la convention franco-vietnamienne, la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, s'attache, en liaison avec M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, à mettre en oeuvre toutes les mesures que son champ d'action lui permet. La ministre déléguée a rencontré la vice-présidente du Vietnam, Mme Nguyen Thi Binh. Au cours de cet entretien, il a notamment été décidé que des moyens administratifs pour l'instruction des dossiers par l'ambassade de France seraient débloqués. De son côté, la vice-présidente s'est engagée à améliorer le fonctionnement de l'autorité centrale vietnamienne. Le gouvernement français a aussi destiné des crédits au renforcement de la coopération au Vietnam, notamment en faveur des orphelinats. Il est également prévu d'ouvrir à l'adoption dix-huit nouvelles provinces vietnamiennes et de réunir prochainement le comité de suivi pour rechercher avec les autorités vietnamiennes des voies d'amélioration de la situation. Enfin, si des familles

adoptives souhaitent se réorienter vers d'autres pays et poursuivre leur démarche à bref délai, une cellule d'information spécialisée est mise en place à la Mission de l'adoption internationale (MAI) afin de les conseiller et de les aider. Cette cellule peut être jointe du lundi au vendredi, entre 9 heures et 18 heures, au 01-43-17-89-35.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71169

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7369

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1693